

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION



**ÉCOLE  
L'EAU  
VIVE**

Document destiné aux parents ayant l'intention d'inscrire leur enfant à l'école communautaire l'Eau Vive pour l'année scolaire 2024-2025

Cette procédure d'inscription a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'établissement le 19 décembre 2011 et est conforme aux critères d'inscription des élèves du Centre de services scolaire des Bois-Francs.

# Procédure d'inscription

1. Les parents inscrivent leur enfant à leur école de quartier en spécifiant dans le formulaire d'inscription du Centre de services scolaire des Bois-Francis (CSSBF) qu'ils souhaitent inscrire leur enfant à l'école communautaire l'Eau Vive. Une case est prévue à cet effet au bas du formulaire, sous la signature du parent.

2. Ensuite, avant le 22 mars 2024, les parents doivent compléter et retourner à l'école communautaire l'Eau Vive, les documents suivants :

- Fiche de renseignements
- Lettre de choix éclairé
- Questionnaire des parents sur la pédagogie Warldorf
- Autorisation de transmission de documents

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'école communautaire de l'Eau Vive ou en communiquant directement à l'école.

[ecoleeauvive.ca/procedure-inscription](http://ecoleeauvive.ca/procedure-inscription)

Les documents peuvent être retournés directement au secrétariat de l'école au 11, rue Sainte-Jeanne D'Arc à Warwick ou par courriel à la directrice adjointe, Martine Théberge: [mtheberge@cssbf.gouv.qc.ca](mailto:mtheberge@cssbf.gouv.qc.ca)

3. Les parents sont invités à participer aux Portes Ouvertes de l'école (visite des classes et rencontre des enseignantes) le 9 novembre 2023 de 17h30 à 19h30

## 4. Rencontres obligatoires

Mardi le 16 janvier 19 h 00 : Réunion obligatoire pour tous les parents qui ont inscrit un enfant à la maternelle de l'école l'Eau Vive pour la rentrée 2024-2025

(Durée : Environ 1 h 30. Déroulement : À l'école l'Eau Vive, conférence sur la pédagogie Waldorf et sur la maternelle suivie d'une période de questions avec l'enseignante de maternelle et la direction.)

Lundi le 29 janvier 19 h 00 : Vidéo-conférence obligatoire pour tous les parents qui ont inscrit un enfant au primaire (1e à 6e année) de l'école l'Eau Vive pour la rentrée 2024-2025

(Durée : Environ 1h. Déroulement : En ligne (inscriptions via FB ou via les portes ouvertes) écoute d'un vidéo d'une quinzaine de minutes sur la pédagogie Waldorf suivi d'une période de questions avec des enseignantes de l'école et la direction.)

## Procédure d'inscription (suite)

5. Les parents seront contactés pour la confirmation ou non de l'acceptation de leur enfant à l'école communautaire l'Eau Vive au printemps 2024.

## Traitement des demandes

Les présents éléments seront considérés dans le traitement des demandes :

- -Adhérer au projet éducatif de l'école, ce qui implique le soutien et la collaboration des parents.
- -Dans la mesure du possible et dans le respect de la capacité d'accueil de l'école, l'enfant qui a déjà un frère ou une sœur qui fréquente l'école sera privilégié, ce qui permettra d'offrir aux parents la possibilité de regrouper leurs enfants dans la même école.
- -L'élève a déjà fréquenté une école Waldorf.

Afin de permettre aux parents de mieux connaître la pédagogie Waldorf et ainsi faire un choix éclairé, il est suggéré de s'informer sur la pédagogie et de participer à des activités en lien avec cette dernière telles que la soirée Portes Ouvertes, la soirée d'information, les conférences, les activités de la Corpo de l'école l'Eau Vive, etc.

## Important

Les parents qui habitent sur le territoire de la CSSBF n'ont aucune demande à faire pour le transport scolaire, il sera attribué automatiquement, dans les limites du niveau de ressources allouées et dans le respect de son cadre d'organisation. Advenant le cas où le transport ne peut être assumé par la commission scolaire, il est du devoir du parent d'assurer le transport de son enfant.



Les parents doivent uniquement remplir une demande s'ils ne souhaitent pas bénéficier du transport scolaire. À cet effet, les parents trouveront le formulaire d'Engagement de transport parental, disponible en ligne sur le site de la CSSBF.